

HISTOIRE LOCALE

NOUVELLE SERIE

Des actes impossibles
à la puissance humaine

Ce livre est publié dans la collection *Monographies des villes et villages de France*, créée par M.-G. Micberth, qui compte plus de 3370 titres à ce jour. « Ce n'est point une œuvre philosophique que nous nous sommes proposé d'écrire, mais un simple chapitre de l'histoire du comté de Bourgogne. Si ce chapitre répand un nouveau jour sur une des plus grandes aberrations de l'esprit humain, s'il contient même quelques enseignements philosophiques, nous ne nous en défendons pas. Mais si, confondant les temps, un lecteur malavisé prenait texte de nos recherches pour rendre responsable notre époque des erreurs d'un autre âge, nous lui laisserions la responsabilité d'un anachronisme dont nous sommes innocent (...) Dans tous les temps, il y a eu des hommes qui, pour



exploiter la crédulité de leurs semblables, ont persuadé qu'ils étaient en communication avec des puissances surnaturelles, et se sont attribué le privilège de prédire l'avenir, de guérir les maladies, de découvrir les trésors, au moyen de conjurations et de pratiques bizarres. Ces sorciers-là ne sont pas de notre sujet. Les sorciers que nous réclamons étaient des hommes et surtout des femmes qui se donnaient à Satan, assistaient aux sabbats ou assemblées des sorciers et des démons, et, secondés par le génie du mal, faisaient pour nuire, des actes impossibles à la puissance humaine. »

Bientôt réédité

Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne

par Aristide Dey

795 cas de sorcellerie
ont été recensés

Aristide Dey (1807-1882) est un historien local du département de l'Yonne, membre de plusieurs sociétés savantes et auteur de nombreux ouvrages dont notamment *Histoire sur la condition des personnes, des biens et des communes au comté de Bourgogne pendant le Moyen Âge*, *Études historiques sur le Bléneau*, *Histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau* ou encore *Notice historique sur les vins d'Auxerre*. Le comté de Bourgogne fut fondé par le comte Otte-Guillaume de Bourgogne en 986, par la réunion de quatre circonscriptions administratives carolingiennes (l'Amous,

l'Escuens, le Portois et le Varais). Son territoire correspondait approximativement à l'actuelle région de la Franche-Comté. Sa capitale était Dole et il fut gouverné du X^e au XVII^e siècle par les comtes palatins de Bourgogne. 795 cas de sorcellerie ont été recensés dans le comté entre 1434 et 1667. Parmi les chasseurs de sorcières, le plus célèbre est sans doute Henry Boguet, grand juge de Saint-Claude et célèbre démonologue, qui condamna une quarantaine de sorcières au bûcher et eut à juger neuf cas de lycanthropie. Plusieurs sites, anciens hauts lieux de la pratique de la sorcellerie noire, conservent le souvenir de cette époque à travers d'étonnantes légendes.

L'instruction criminelle et la jurisprudence

Le premier chapitre relate « ce qu'on a cru des sorciers », avec les formes que revêtait Satan, le sabbat, les œuvres ordinaires du démon et la vie occulte des sorciers, les malélices, des exemples de malades guéris par des sorciers, le cas particulier du village d'Authoison. Le deuxième chapitre évoque les sorciers possédés ou transformés, avec le cas de Rolande Duvernois du village de la Croya, les loups-garous et les dragons volants. Aristide Dey consacre le chapitre suivant à l'Inquisition, avec son installation au comté de Bourgogne en 1247, son fonctionnement, les attributions de l'inquisiteur, la torture et la confrérie de la Croix, les procédures, les lois des archiducs, les privilèges de l'inquisiteur, les inquisiteurs (notamment Jacques Desloix, Pierre Symard, Dominique Vernerey, Guillaume Cournaux, Gérard d'Auxonne, Henri Chadim). Il poursuit avec les persécuteurs des sorciers, les traités et leurs auteurs : *Le Marteau des sorciers* de Springer, *La Démonomanie des sorciers*, *Disquisitiones magicæ* de Martin-Antoine Delrio, et surtout Henry Boguet et Pierre de Lancre. L'auteur évoque ensuite l'instruction criminelle et la jurisprudence : le caractère exceptionnel du crime, les dix indices graves, les dix indices légers, le double supplice de la question, la preuve testimoniale et les témoins admis, l'histoire de Guillaume Vuillermoz, les abus des dépositions des enfants contre leurs parents, l'histoire de Françoise Secrétain, de Claudine Richardey et de Cathin Miget. Aristide Dey évoque les défenseurs des sorciers : Guillaume Edeline, Jacques de Varagine, Camille Agrippa, Jean Wyer et Ferdinand Bouvot. Le dernier chapitre révèle « la vérité sur les sorciers », avec les sorciers par hallucination volontaire, les sorciers mélancoliques, les sorciers par erreur de la justice, les sorciers par corruption de la justice. L'étude est complétée par de nombreux documents en appendice.

**MONOGRAPHIES DES VILLES
ET VILLAGES DE FRANCE**
UNE COLLECTION UNIQUE
EN FRANCE DE 3375 TITRES

169 TITRES SUR
LA BOURGOGNE

Renseignements au
03 23 20 32 19

HISTOIRE DE LA SORCELLERIE AU COMTÉ DE BOURGOGNE

L'église s'est émue des impiétés des assemblées du sabbat, variante des mystères de Diane, dès les premiers temps du christianisme. Elle reconnaissait alors coupables d'idolâtrie ceux qui se livraient à ces désordres et ceux qui croyaient à la réalité de ces scènes fantastiques. Les capitulaires toutefois se gardaient de prononcer des peines corporelles contre les habitués du sabbat. Ils recommandaient seulement aux pasteurs d'instruire et de désabuser les fidèles et d'empêcher la contagion de ces croyances erronées. Les restes de la sorcellerie primitive ne furent considérés comme constituant un crime de lèse-majesté divine et humaine qu'en se confondant avec l'hérésie. La sorcellerie prit une certaine uniformité au moment où la société religieuse fut mise en péril par les perturbations réformatrices et les violentes attaques de Luther, de Calvin et de leurs disciples. Jean de Chalon, comte de Bourgogne, surnommé le Sage, effrayé des progrès que faisaient dans ses états les Vaudois, hérétiques aux mœurs très pures et qui attribuaient à tous les fidèles le pouvoir de consacrer et d'administrer l'eucharistie, sollicita et obtint du pape Innocent IV, en 1247, l'établissement de l'Inquisition dans son comté. Quand l'hérésie n'osa plus se montrer, à partir de la fin du XVI^e siècle, c'est la sorcellerie que l'Inquisition poursuivit comme crime principal. Les lois ecclésiastiques, les seules que ses membres pouvaient appliquer directement, ne paraissant pas assez sévères pour réprimer tous les débordements des sorciers, des lois spéciales furent portées contre eux par les souverains du comté de Bourgogne. Bien avant leur promulgation, un principe prévalait : le crime de sorcellerie était un crime exceptionnel, soit à cause de son énormité, soit parce qu'il était commis la nuit, environné du plus grand mystère. Une fois que le magistrat avait pu réunir un indice grave (l'aveu de l'accusé, les mensonges et variations aux interrogatoires ou la clameur publique par exemple) et un indice léger (tel que l'habitude de l'accusé à tenir les yeux fixés à terre pendant l'interrogatoire, son regard affreux et sa mauvaise physionomie ou la feinte de jeter des larmes sans pouvoir pleurer), l'accusé était appliqué à la torture. Deux séances étaient programmées. Sorti triomphant de cette double épreuve, l'individu qui n'avait pas avoué, était retenu pour voir administrer la preuve testimoniale. Les témoins pouvaient être des enfants avant la puberté, des possédés pourvu qu'ils soient exorcisés ou même des parents. Guillaume Vuillermoz résista à la torture mais succomba aux déclarations de son fils de douze ans qui l'accusa de l'avoir conduit au sabbat.

Réédition du livre intitulé *Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne*, paru en 1861.

Réf. 1846- 3377. Format : 14 X 20. 138 pages. Prix : 19 € Parution : juillet 2015.

Vite, commandez dès aujourd'hui cet ouvrage (attention tirage limité) à l'aide du bulletin ci-dessous
XXXX

Retrouvez
**LE LIVRE
D'HISTOIRE**
sur Internet...
www.histoire-locale.fr



Bulletin
de
souscription

Le Livre d'histoire

à retourner à : 17, rue de la Citadelle
02250 Autremencourt
Tél. 03 23 20 32 19



Parution juillet 2015
1846-3377

Nom

Adresse

.....

.....

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT

Par chèque bancaire Par C.C.P. Par mandat Par carte bancaire

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Notez les 3 derniers chiffres
du n° situé au verso de
votre carte bancaire.

| | |

Signature (obligatoire):

Expirant le:

Téléphone (obligatoire):

Date:/..../201..

Je commande « LA SORCELLERIE AU COMTÉ DE BOURGOGNE » :

..... ex. au prix de 19 €.....

FRAIS DE PORT : 1 ex. 5.50 €- 2 ex. 7 €- 3 ex. 8 €.....

Je souhaite recevoir votre catalogue général 2015 (414 pages)

- 3 345 titres disponibles - 30 000 villages traités (10 € de participation aux frais).....

Fait à....., le.....

TOTAL :

TIRAGE LIMITÉ ET NUMÉROTÉ. Prix justifié.

MERCI POUR VOTRE COMMANDE

Règlement par chèque postal ou bancaire, mandat, à effectuer au nom de : Le Livre d'histoire.

Histoire locale. Feuille périodique gratuite d'information culturelle et publicitaire. Directeur de la publication : V. Micherth. Rédaction : Sylvie Varlet.
Révision : Annick Morel. Reproduction strictement interdite. Dépôt légal à la date de parution. Imprimé en France.